

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du vingt-huit mars deux mil vingt-trois

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Claude SERVAIS – Christiane dite Marinette LIEVIN - Jacques CARPENTIER - Hervé LEFRANC - Ingrid CARRÉ – Léna VILLENEUVE – Claire BOUDIN -Frédéric BUQUAND - Jérôme DÉHU Kathy ORTEGA – Karine BOUDESSEUL – Sébastien CARRARA

Absents excusés :

Bruno FAYOLLE a donné procuration à Claire BOUDIN

Mickaël FOUCHÉ a donné procuration à Karine BOUDESSEUL

Secrétaire de séance : Christiane dite Marinette LIEVIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2022.

Installation des nouveaux conseillers municipaux

Suite à la démission de Messieurs David POUX, David NAUDIN, Guillaume VIVIEN et Mme Pauline STRASSER, les conseillers municipaux suivants sont installés dans leurs fonctions : M. Mickaël FOUCHÉ, Mme Karine BOUDESSEUL et M. Sébastien CARRARA. Mme Angélique SEARA ne souhaitant pas prendre ses fonctions, elle a également démissionné. Le Conseil Municipal compte maintenant 14 membres.

SMA : élection d'un délégué titulaire

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder au vote d'un nouveau délégué titulaire au SMA suite à la démission du délégué en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne M. Jacques CARPENTIER délégué titulaire au Syndicat Mixte d'Assainissement de Tracy le Mont / Tracy le Val.

SIAEP : élection d'un délégué suppléant

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder au vote d'un nouveau délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable, (SIAEP), suite à la démission du délégué en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne M. Frédéric BUQUAND délégué suppléant au SIAEP de Bailly – Saint Léger aux Bois et Tracy le Val.

RPI : élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder au vote d'un nouveau délégué titulaire et de deux délégués suppléants au RPI suite à la démission du délégué titulaire et des délégués suppléants en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Mme Claire BOUDIN déléguée titulaire, Mme Kathy ORTEGA et M. Hervé LEFRANC délégués suppléants

CCAS : élection d'un délégué titulaire

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un nouveau membre au CCAS suite à la démission d'un membre désigné par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Mickaël FOUCHÉ délégué au CCAS.

Compte-Administratif 2022 – Compte de Gestion 2022

Après avoir présenté le Compte Administratif et répondu aux questions posées, Monsieur le Maire quitte la séance, la présidence passe à Christiane dite Marinette LIEVIN pour l'approbation de ce compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2022.

De retour et après avoir remercié le Conseil, M. le Maire précise que le Compte de Gestion 2022 tenu par le M. le percepteur est en tout point identique au Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, celui-ci est également approuvé à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal.

Résultat de clôture 2022 : L'excédent constaté sur la section de fonctionnement est de 345 480,61 €.

La section d'investissement laisse apparaître un excédent de 178 023,91€.

L'excédent global du budget s'élève à **523 504,52 €**.

Affectation des résultats 2022

Considérant le résultat de clôture et le compte de gestion 2022 qui font apparaître un excédent brut de la section de fonctionnement de 345 480,61€ et un excédent brut de la section d'investissement de 178 023,91€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire décide à l'unanimité :

- Affectation en réserves (compte 1068) pour le financement de la section d'investissement de 245 480,61 euros pour le budget primitif 2023
- L'excédent de fonctionnement de 100 000,00 euros est repris au R 002 en fonctionnement pour le budget primitif 2023
- L'excédent d'investissement de 178 023,91 euros est repris au R 001 en investissement pour le budget primitif 2023

Vote des subventions aux associations

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, *le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le montant des subventions aux associations citées ci-après :*

La Belle époque 500 €	- Les marcheurs du Val : 500 €	- Créat'Oise : 500 € -
Happy Dance Club : 500 €	- Les rencontres : 500 €	- Les Combattants Républicains : 500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers : 150 €	- ASAPE 14/18 : 150€	- Vie libre : 150 €
La Traçotaine : 500€	- Les Enfants des 2 Tracy : 500€	- Métabulle : 500€

Mrs H. LEFRANC et F. BUQUAND ne prennent pas part au vote étant président d'une association.

Subvention au CCAS :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil décide, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 13 780 €.

Participation communale au RPI

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur le montant que la commune verse au RPI pour le fonctionnement des écoles. Pour l'année 2023, cette participation est fixée à 120 € par habitant (124 € en 2022) ce qui représente pour Tracy le Val (1095hab.) un montant de 131 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Tracy le Mont / Tracy le Val la participation souhaitée soit : 131 400 €.

Vote des taux d'imposition des taxes locales

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est à nouveau redevable à compter de 2023 pour les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

M. le Maire ne souhaite pas augmenter l'imposition qui pèse sur les ménages, il propose au Conseil de rester sur les mêmes bases, à savoir :

- taxe d'habitation : 16,82 % - taxe foncière sur les propriétés bâties : 50,47 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,51 % - cotisation foncière des entreprises : 16,70 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de laisser les taux communaux pour l'année 2023 comme tels que proposés par M. le Maire c'est-à-dire au même niveau que 2022.

Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal se fait présenter le projet de budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident avec 12 voix pour et 3 contre (F. BUQUAND, J. DÉHU et K. ORTÉGA) les propositions de la commission des finances et approuvent le Budget Primitif 2022.

Le Budget s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

Fonctionnement : 755 464,00 euros

Investissement : 545 323,00 euros

M. BUQUAND fait la déclaration suivante au Conseil : les conseillers municipaux Kathy ORTÉGA, Jérôme DÉHU et Frédéric BUQUAND s'opposent au budget primitif 2023. Frédéric BUQUAND interpelle le conseil pour faire part de son agacement face à un budget qui manque d'ambitions et de vision pour l'avenir. Comme chaque année, aucun investissement, ni projet significatif ne sont à souligner alors même que des travaux ou des aménagements sont nécessaires et ce, malgré un large excédent de budget.

A ces propos, M. le Maire précise que ce n'est pas parce que l'excédent est important qu'il faut, de facto, l'utiliser. Pour ce qui est de l'investissement, il est prévu le changement de tous les points lumineux de la commune, l'achat des terrains validé par le conseil ainsi que la réhabilitation de l'ancienne boulangerie pour laquelle nous avons voté un montant de 187.000 €.

Nous avons aussi des travaux lourds à prévoir pour la création et reprise des trottoirs rue de l'Épine Hélot, du bois Saint Mard et l'impasse du puit de corde. Si nous voulons effectuer ces travaux en faisant un minimum de prêts, il est nécessaire d'avoir une bonne assise financière.

Création poste Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe (avancement de grade)

M. le Maire indique qu'il convient de créer un poste Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe concernant l'avancement au grade supérieur de la secrétaire de Mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide avec 13 voix pour et 1 abstention (Ingrid CARRÉ) la création, à compter du 1^{er} avril 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (30/35ème) d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe.

SMOTHD : avenant de régularisation et extension de 4 prises fibre

M. le Maire indique qu'il convient de passer avec le SMOTHD un avenant n°1 à la convention financière initiale CONV-2016-V. UNIQUE-TRACY LE VAL-63 pour le déploiement des prises pour le très haut débit. Il indique que le montant de cet avenant est de 7 770€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 7 770€.

Il indique également qu'il convient de passer avec le SMOTHD une Convention financière pour la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit pour le déploiement de quatre prises supplémentaires pour un montant de 1 460€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la Convention financière pour un montant de 1 460€HT.

Achat de terrain : modification du prix d'achat

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme LAMY épouse BARRÉ Jacqueline et M. LAMY Hubert acceptent de vendre à la commune les parcelles cadastrées section C n°241 d'une contenance de 323m², C n°105 d'une contenance de 1549m², C n°106 d'une contenance de 528m², C n°107 d'une contenance de 3657m², C n°108 d'une contenance de 5 790m², C n°109 d'une contenance de 1 320m², B n°36 d'une contenance de 812m², B n°37 d'une contenance de 944m² et B n°38 d'une contenance de 25 007m² pour le prix de 0,75€ le m². Il indique que le montant des impenses et arrières futures est de 1163€ l'hectare selon le barème de la Chambre d'Agriculture, ce qui représente un coût de 4 643,59€ pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *Décide d'acquérir les parcelles cadastrées section C n°241, C n°105, C n°106, C n°107, C n°108, C n°109, B n°36, B n°37 et B n°38 d'une contenance totale de 39 930 m² au prix de 0,75€ le m².*
- *Accepte de prendre en charge les impenses arrières futures dues à l'exploitant*
- *Accepte de prendre en charge les frais d'acte y afférents*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié*

Eglise : demande de subvention auprès de la DRAC pour réparation des antéfixes, toiture et nettoyage de la pierre

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des travaux de réparation de la toiture de l'église et des antéfixes. Concernant la toiture, un devis a été demandé à l'entreprise LELU pour un montant de 9 985,97€ HT et à l'entreprise JMB Taille de Pierre pour les Antéfixes pour un montant de 10 600€ HT. Il indique qu'il convient de demander une subvention auprès de la DRAC l'église étant classé au taux de 40%.

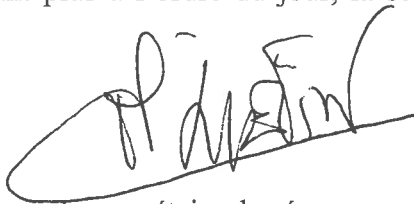
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la réalisation des travaux et sollicite l'aide financière de la DRAC au taux de 40%

Questions diverses :

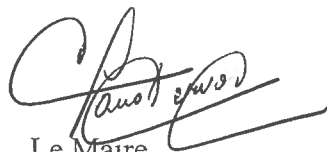
Mme Kathy ORTÉGA demande ou en est la pose de nouveaux filets pour le city stade ?

M. le Maire lui répond que les travaux devraient être fait avant l'été.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15. Fait et délibéré au jour, mois, an, susdits.


Le secrétaire de séance
Christiane LIEVIN




Le Maire
Claude SERVAIS.